



Apprêter sa juste monnaie avant un poste de péage, c'est favoriser un franchissement fluide et rapide.

Médias



Le journaliste ^{P2}
Apollinaire Mewènemessè
placé en garde à vue

WARAA

Les Vainqueurs

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 28 MARS 2024 N° 461 - Prix 250 F CFA

Politique



Déclaration de l'Alliance Citoyenne des Organisations de la Société Civile pour la Démocratie et l'Etat de Droit au Togo (ACOSC-DED) ^{P7}

Ministère en charge des transports



Les nouvelles réglementations ^{P5}
expliquées aux médias

Nouvelle constitution



Les innovations !

^{P4}
● Une lutte plus rude
contre la corruption

En un clic, payez votre TVM par sur l'application OTR TVM Disponible sur Google Play



FÉDÉRER POUR BÂTIR
www.otr.tg

L'actualité continue sur le www.waraa-info.tg

Médias

Le journaliste Apollinaire Mewênemessè placé en garde à vue

Convoqué mardi dernier par la Brigade de Recherche et d'Intervention (BRI) de la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN), le directeur de publication de l'hebdomadaire "La Dépêche", Apollinaire Mewênemessè, a été placé en garde à vue aux dernières nouvelles.

Selon les informations, plusieurs chefs d'accusation peseraient contre le journaliste en l'occurrence, offense au chef de l'Etat, diffusion de fausses nouvelles, diffamation des corps



et tribunaux, diffusion de fausses nouvelles à des fins de sédition, faux et usage de faux.

Cette garde à vue intervient quelques semaines après la suspension du journal "La Dépêche"

pour trois mois par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, le 04 mars dernier.?

L'instance de régulation des médias au Togo reprochait au

journal d'Apollinaire Mewênemessè, une "violation manifeste des règles professionnelles d'éthique et de déontologie", avec en toile de fond "l'incitation à la haine tribale" et "l'incitation à la révolte populaire" dans un article publié le 28 février 2024 dans le numéro 1185 ; un article en rapport avec l'assassinat Colonel Madjoulba et intitulé « Et si le Général Felix Kadhanga Abalo était le capitaine Dreyfus du Togo ? ».? Cette garde à vue rappelle celle des deux journa-

listes Loïc Lawson et Anani Sossou en décembre dernier et qui avait été déféré à la prison civile de Lomé dans une affaire les opposant au ministre d'Etat Kodjo Adedze. Et d'aucuns s'inquiètent au vu de l'âge avancé du journaliste et par rapport à sa santé déjà fragile.

Rappelons que l'hebdomadaire "La Dépêche" est la plus vieille parution privée indépendante au Togo avec 31 ans d'âge

Source :
newsmedia.com

Elections législatives

Les candidats connaissent leur positionnement sur le bulletin de vote

Le tirage au sort déterminant le positionnement des candidats sur le bulletin de vote pour les élections législatives du 20 avril 2024 au Togo s'est déroulé mardi dernier au

siège de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Sous la supervision de Me Alou-Banassan Komlan, huissier de justice, ce processus

a été mené région par région et circonscription par circonscription, en présence du président de la CENI, Dago Yabre, et des autres membres de l'institution.

La transparence et l'impartialité sont les maîtres-mots de ce tirage au sort, assurant ainsi la crédibilité du processus électoral.

Au total, 2 348

candidatures ont été validées par la Cour constitutionnelle à travers le pays. Ces candidats représentent 19 partis politiques, 60 groupes de candidatures indépendantes

Suite à la p 6

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRÉTAIRE DE REDACTION

Pamphile S. NUMENYA

REDACTION

Ezi Akoma
Razak
Tchaa
Jack Nukunu

INFOGRAPHISTE

Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE

YANIDEL GROUPE

Tirage : 3.000 Exemplaires

Récépissé N° 0471/29/05/13/HAAC

Annonces et pubs
appelez le 90-02-52-45

Retrouvez
votre Journal
WARAA
Les Vainqueurs
chaque jeudi
dans les kiosques

Numéros Utiles

- | | |
|-------------------------------------|--------------------|
| CHU Tokoin : | 22-21-25-01 |
| CHU Campus : | 22-25-77-68 |
| | 22-25-47-39 |
| | 22-25-78-08 |
| Commissariat Central : | 22-21-28-71 |
| Sûreté Nationale : | 22-22-21-21 |
| Pompiers : | 118 ou 22-21-67-06 |
| Gendarmerie (Secours et assistance) | 172 ou 22-22-21-39 |
| Police secours | 117 |

Vision de développement de Faure Gnassingbé

Les femmes de Bè édifiées

L'Association des femmes natives de Bè a organisé une rencontre d'échanges dans le cadre de l'apothéose de la Journée internationale des droits de la femme (JIF). Présidée par Madame Sandra Ablamba Johnson, Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République et invité d'honneur, cette rencontre a eu lieu le 22 mars 2024. Elle a connu la présence des autori-



tés politiques, administratives et traditionnelles du canton de Bè. Les discussions ont porté sur le thème «*Femme,*

lève-toi, forme-toi, impacte et participe efficacement à la vie et au développement de ton canton», un thème

en lien avec celui de la journée internationale «*Investir en faveur des femmes : accélérer le rythme*».

Dans son intervention, Mme Sandra Ablamba Johnson a indiqué que les droits de la femme sont déterminés par des principes. «*La promotion des droits de la femme se fonde sur l'engagement et la volonté individuels et collectifs. Nous sentons en vous ces principes. Les autorités locales et traditionnelles vous accompagnent au quotidien grâce aux réformes du Chef de l'Etat.*» a-t-elle indiqué. Elle a dans ce sens rappelé les avancées majeures réalisées en matière de promotion des droits de la femme, grâce aux initiatives présidentielles notamment Wezou. Elle est particulièrement revenue sur les grandes réalisations du Chef de l'Etat dans le canton de Bè en particulier les infrastructures urbaines, la réhabilitation de l'hôpital de Bè

et la construction en cours de l'hôpital mère-enfant dans le canton.

Pour finir, son intervention, Mme le ministre Secrétaire général de la Présidence de la République a réaffirmé la détermination du Président de la République, à promouvoir davantage le leadership féminin et à assurer le bien-être des femmes. Elle a également invité a les membres de l'Association à renforcer la cohésion et l'harmonie sociales, à contribuer à la consolidation de la paix dans le canton, conformément à la vision du Président de la République. Pour leur part, les membres de l'association des femmes natives de Bè, ont exprimé leur reconnaissance au Chef de l'Etat pour sa politique de promotion du leadership féminin et des droits de la femme dans tous les secteurs de la vie.

Il faut souligner que la rencontre a été aussi marquée par un panel de discussions autour de la formation des femmes sur les droits et les responsabilités sociales et professionnelles ainsi que leur participation au développement communautaire.

Élections législatives

Le Togo à la recherche de 112 "grands électeurs"

Les aspirants aux sièges de députés à l'Assemblée Nationale togolaise sont connus. La Cour Constitutionnelle a publié, la semaine écoulée, leur liste. Il y a au total 2 348 candidatures validées par l'institution sur toute l'étendue du territoire national.

Les 2.348 candidatures sont issues de 19 partis politiques, 60 groupes indépendants et 02 groupes de partis. On a au total 353 listes pour l'ensemble des circonscriptions. Ils vont bientôt se lancer dans la campagne électorale pour espérer faire partie des 112



personnes qui occuperont les sièges du parlement. Pour l'heure, la prochaine étape pour ces candidats est le versement des cautionnements par les têtes de liste et la finalisation des dossiers.

Il faut rappeler que le quitus de la plus haute juridiction constitutionnelle du pays fait

suite à un processus engagé depuis plusieurs semaines. Dans ce sens, les dossiers de candidatures ont fait l'objet de vérifications au ministère de l'administration territoriale et à la Commission électorale nationale indépendante.

WARAA

Nouvelle constitution

Les innovations !

Une lutte plus rude contre la corruption

L'Assemblée Nationale togolaise finalement adopté la nouvelle constitution qui faisait réagir la classe politique depuis quelques semaines. Selon les initiateurs, cette nouvelle constitution adoptée le 24 mars 2024 est spécifiquement conçue pour répondre aux exigences politiques, sociales et économiques uniques du Togo. Cette initiative marque le début d'une nouvelle ère avec l'instauration d'un cadre juridique et institutionnel renoué, visant à consolider la démocratie et à favoriser une gouvernance inclusive et transparente. Il comporte alors plusieurs innovations.

Un mandat présidentiel unique

Au cœur de cette réforme, l'introduction d'un mandat présidentiel unique de six ans



se présente comme une stratégie audacieuse pour revitaliser le leadership national et minimiser les risques de stagnation politique. Cette mesure, en rompant avec le cycle des mandats successifs, vise à instaurer une dynamique de renouvellement continu au sein de la classe dirigeante, tout en renforçant le principe de redevabilité.

Le rôle du Président de la République est redimensionné et reste central dans la préservation de l'unité et de la cohésion nationales. En tant que symbole de l'État et garant de la continuité institutionnelle, le président incarne l'esprit de rassemblement et le respect des valeurs démocratiques, contribuant ainsi à fortifier le tissu social et politique du pays.

Une redéfinition des rôles au sein de l'exécutif

La nouvelle constitution place le Président du Conseil des Ministres en tant que véritable chef du gouvernement. Cette position est davantage responsabilisée dans la conduite des affaires de l'État. Pour les parlementaires, cette orientation témoigne de la volonté d'optimiser l'efficacité de l'exécutif, en assurant une séparation claire des pouvoirs et une collaboration constructive entre les différentes branches du gouvernement.

Une lutte plus rude contre la Corruption

L'adoption de cette constitution s'accompagne d'un engagement renforcé dans la lutte contre la corruption, grâce à des dispositions permettant aux institutions

dédiées de jouir d'une plus grande autonomie et de disposer des moyens nécessaires pour poursuivre et sanctionner efficacement les actes répréhensibles. Cet aspect reflète la détermination du Togo à ériger la transparence et l'intégrité en piliers de sa gouvernance.

A entendre les initiateurs, le Togo s'engage résolument sur la voie d'une démocratie renforcée, adaptée aux réalités et aux aspirations spécifiques de sa population avec cette nouvelle constitution. Cette étape cruciale dans l'histoire politique togolaise ouvre des perspectives prometteuses pour le renforcement de l'État de droit et l'épanouissement des citoyens dans un environnement démocratique vivant et réactif.

WARAA

Réforme constitutionnelle

Les évêques du Togo se prononcent

La Conférence des Evêques du Togo (CET) ne trouve pas important la réforme constitutionnelle dans notre pays pour le moment. Elle annonce d'ailleurs saisir le chef de l'Etat Faure Gnassingbé sur l'opportunité et les raisons d'une telle révision constitutionnelle.

« Nous nous sommes penchés longuement sur le sujet et ses conséquences sur la vie sociopolitique de notre pays. Au terme de nos échanges, nous avons jugé opportun de demander une urgente audience auprès de son Excellence Monsieur le Président de la



République pour lui faire part de nos questionnements et réserves », a indiqué la CET à l'issue d'une rencontre tenue le 21 mars dernier par visioconférence. Parlant de questionnement, la

CET est préoccupée par trois points : l'opportunité ou non de faire cette modification et les raisons d'une telle modification, ce qu'elle apportera de mieux à notre marche commune et à notre vie

sociopolitique et l'opportunité ou non du moment choisi.

Pour la CET, la procédure à adopter pour un sujet aussi important qui va profondément changer la vie politique du Togo doit être précédée d'une large consultation et d'un débat national plus inclusif. Elle trouve aussi qu'il était beaucoup plus judicieux de laisser les futurs députés des législatives prochaines opérer cette réforme. « L'actuelle Assemblée Nationale est en fin de mandat depuis un moment. Théoriquement, elle ne devrait gérer

que les affaires urgentes et courantes, en attendant les résultats des élections qui auront lieu le 20 avril prochain et la prise de fonction des nouveaux élus », a-t-elle expliqué.

Bien que votée par l'Assemblée Nationale, les évêques du Togo exhorte Faure Gnassingbé à surseoir la promulgation de la nouvelle constitution et à engager un dialogue politique inclusif, après les résultats des prochaines élections législatives et régionales.

Jack NUKUNU

Ministère en charge des transports

Les nouvelles réglementations expliquées aux médias

Le ministère des Transports Routiers, Aériens et Ferroviaires du Togo a initié une journée d'information et d'échanges avec les acteurs des médias et la société civile. C'était le mardi 26 mars 2024 à Lomé. L'objectif était de discuter avec les différents acteurs des réformes en cours dans le secteur des transports.

Au cours de cette journée, les experts du secteur ont partagé avec les participants, les principes, les mécanismes et les enjeux liés aux



réformes, visant à améliorer la sécurité des passagers et des marchandises, ainsi que la professionnalisation des transporteurs et des conducteurs. « Notre pays s'est doté de lois qui réglemen-

tent désormais le secteur des transports. Tout le monde aujourd'hui est usager d'un transport et c'est des textes qui réglementent l'activité en termes de transporteurs, conducteurs et qui pré-

sent les droits des usagers de la route. Les textes ont pour finalité d'amener les transporteurs vers une professionnalisation et à prendre les dispositions nécessaires pour la sécurité des passagers et des marchandises ainsi que pour la fluidité des opérations dont ils ont en charge », a indiqué Kpadénu Kodjo Rémi, panéliste et 1^{er} vice-président du faitière patronat des transporteurs routiers du Togo.

Dans son inter-

vention, le ministre en charge des transports routiers, Affoh Atcha Dédji, a mis un accent sur le règlement 14. L'application de ce règlement concerne le contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu. Il reste une préoccupation majeure du gouvernement togolais, compte tenu des enjeux socio-économiques importants qui y sont liés.

La Rédaction

Programme de construction de 21 ponts

Faure Gnassingbé lance les travaux à Ogou-Kolidè

Le Président de la République Togolaise, Faure

Essomana Gnassingbé, a procédé au lancement national du Programme de construction de 21 ponts modulaires mixtes acier-béton de type unibrige dans les cinq régions

du Togo. C'était hier, 20 mars 2024 à Ogou-Kolidè dans l'Est-Mono. Cette initiative s'inscrit au nombre des priorités de la feuille de route gouvernementale Togo 2025. Elle répond également à la vision du

Chef de l'Etat de désenclaver davantage les zones rurales du pays en vue d'accélérer leur développement économique et social.

Fruit d'un partenariat public-privé, cet ambitieux projet est financé à hauteur de 65,37 milliards de F CFA. Les 21 ouvrages de franchissement sont répartis dans 17 préfectures dont 7 dans l'Est-Mono. Le pont témoin d'Ogou-Kolidè sur la rivière Ogou est long de 120,9 m. Il est également prévu des travaux d'aménagement et de construction de



618 km de pistes rurales d'accès et de raccordement dans les préfectures bénéficiaires. Les travaux sont assurés par le groupement Matière SAS / Matière Togo, sur une durée de 36 mois.

Les ouvrages vont permettre de

développer le réseau d'infrastructures routières, favoriser la connectivité, l'intégration économique des zones rurales et faciliter l'accès des populations aux services socioéconomiques de base. Dans ce sens, les

forces vives de la préfecture de l'Est-Mono ont exprimé au nom des préfectures sœurs bénéficiaires leur profonde gratitude au Chef de l'État pour sa vision de développement harmonieux, inclusif et durable. Elles ont réitéré leur détermination à œuvrer aux côtés du Président de la République dans sa quête permanente à trouver des solutions pérennes aux problèmes des populations rurales.

WARAA

Elections législatives Les candidats connaissent leur positionnement sur le bulletin de vote

Suite de la p 2

dants et 2 groupe-
ments de partis, to-
talisant ainsi 353
listes pour l'ensem-
ble des circonscrip-
tions.

Il est important
de souligner que ces
élections législatives
seront couplées avec
les élections régiona-
les, marquant ainsi
une étape impor-
tante dans le proces-
sus démocratique du
Togo.

Ce tirage au sort



constitue une étape
essentielle pour per-
mettre aux électeurs
de faire leur choix en
toute connaissance
de cause lors du
scrutin à venir.
Sources : newsmedia.com

En un clic,
payez votre
TVM
par

sur l'application
OTR TVM
Disponible sur Google Play

As-tu déjà payé ta TVM ? Non ? alors dépêche-toi de le faire avant le 31 Mars 2024 !

Tu peux la payer partout où tu te trouves et à n'importe quelle heure via l'application "OTR TVM" disponible sur #playstore ou dans toutes les divisions des impôts sur toute l'étendue du territoire. Vous pouvez désormais le faire aussi via TMoney ou Moov Money.



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

LES N° VERTS DE L'OTR

POUR SIGNALER
TOUT FAIT SUSPECT
VEUILLEZ COMPOSER

N° VERT

8280

Anticorruption

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
INFORMATION OU CONSEIL
VEUILLEZ COMPOSER LE

N° VERT

8201

Renseignements

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

PHARMACIES DE GARDE

25 Mars 2024 au 01 Avril 2024

PHARMACIE BOULEVARD	90 89 28 49	Bd. Du 13. Janv. Doulassamé
PHARMACIE BON PASTEUR	91 43 44 84	44 Av. de la libération, en face de Brother Home
PHARMACIE BIOVA	70 23 19 23	Bd. Houphët-Boigny
PHARMACIE BE-KPEH-ENOU	70 45 25 03	Boulevard Félix HOUFPHOUET - BOIGNY à Bèkpéhénou
PHARMACIE CHÂTEAU-DEAU	22 21 57 51	Près Château d'eau de BE
PHARMACIE DE LA MAIRIE	91 03 21 21	39 Avenue Nicolas Grunitz Nyekekonkpoé
PHARMACIE HOPITAL	22 20 08 08	Face Hôpital CHU-Tokoin
PHARMACIE CAMPUS	93 38 08 84	ADEM - Boulevard de la Kara à côté de UTB
PHARMACIE THERYA	70 44 81 77	Mangitigomé-Route de la Foire Internationale TOGO 2000 (à 300m de la Foire)
PHARMACIE ST PAUL	22 61 85 08	Bd. Jean Paul 11
PHARMACIE LE JOURDAIN	92 38 30 50	Boulevard Léo Old Sédar SENGHOR, face au CEG Tokoin Wafé
PHARMACIE HEDZRANAME	22 26 49 61	Marché HEDZRANAME
PHARMACIE KOUSSAN	90 50 48 12	En face du stade de Kégué
PHARMACIE JMINSHAK	22 60 30 50	Rue Tchamba 964, à 50m de la base de Satom 01 BP: 1391
PHARMACIE MAËLYS	70 44 86 79	1688, Bd Malakassa - Bèkpota en Face de NETADI
PHARMACIE MAMULE	70 45 91 86	54 Bd de l'OT1 Rond Point Gaikpoto Bè-Kpota
PHARMACIE ADIDOGOMÉ	91 05 78 21	Face au cam 2ème RI d'Adidogomé
PHARMACIE SILOE	90 80 26 39	Carrefour Aïtao A édoaké Aïgàngomé
PHARMACIE ACTUELLE	90 61 46 44	Route de Ségbé, quartier Ségbado - Adidogomé
PHARMACIE SEGBE	92 59 49 35	Ségbé, près de l'EPP et du CEG Ségbé
PHARMACIE DJIDJOLE	93 93 99 27	DJIDJOLE
PHARMACIE ST JOSEPH	96 80 09 65	Bretelle BEKLIKAME
PHARMACIE VIGUEUR	70 44 81 96	Rue 267, AGBALEPEDOGAN, Klimendjaro
PHARMACIE MILLENAIRE	70 21 31 97	Face réserve de la gendarmerie d'Agè-Nivé, sur la route de
PHARMACIE DIEUDONNE	70 44 84 59	Route de LEO 2000 non loin de FUCEC Agè-Télessou
PHARMACIE OSSAN	70 40 44 25	Carrefour AVEDZI, face Ets LALIMOUSINE
PHARMACIE APOLLON	93 50 42 55	Avédi, Face complexe scolaire Makafu - Non loin du carrefour
PHARMACIE CLEMENCE	70 19 35 35	Rte de la Cour d'Appel, entre l'Agence CEET Agè et l'Ecole rivée La Source
PHARMACIE ST MICHEL	70 43 30 43	Située à Agè-Nivé entre la Brasserie BB et l'espace Télécom
PHARMACIE ST ESPRIT	70 40 29 06	Sur la bretelle Agè-Nivé Kégué, Face au CEG Agè-Est
PHARMACIE ASSURANCE	93 08 76 76	Adétiko é, National NO1, non loin du marché
PHARMACIE KOBOYO	93 70 48 12	DAME, rte de la Nationale No 1 avant le péage de Davé en face de la Station Stanol
PHARMACIE TAKOE	91 55 18 04	Avant la station CAP ESSO de Zongo côté opposé
PHARMACIE EL NOUR	97 79 93 74	AGCE - Alinka non loin du CMS Togblekpoé
PHARMACIE EXCELLENCE	22 51 77 87	AGCE Dèmakpoé Voie CEDEAO
PHARMACIE VITAS	22 25 63 43	Située à Agè Assiyé du côté ouest
PHARMACIE ESPACE VIE	99 85 89 07	Agè Logopé, face bar Plaisir 2003
PHARMACIE LABARAKA	90 17 49 28	Agè LOGOPE, non loin de l'ECOLE LA BRUYERE A PROX- MITE DU CAMP GP
PHARMACIE SANGUERA	70 42 80 80	Sse près du Lycée de Sanguéra, Boulevard du 30 Août, Route
PHARMACIE LA SHERINAH	93 33 92 05	AGCE-NIVE Aiomé carrefour Armandenta
PHARMACIE NELLYS	92 01 11 00	Kémé Agokpanou, non loin du château d'eau, sur la voie de Ségbé à Sanguéra
PHARMACIE MBA	70 27 81 81	Agè-Légbassito, Route de Mission Tové, 300 mètres après le
PHARMACIE PRINCIPALE	90 82 67 67	Rte d'Aného Kpogan Yovo Kpé
PHARMACIE LE DESTIN	70 41 15 41	A côté de l'Agence ECOBANK de Baguida
PHARMACIE LUMEN	70 41 68 36	DJAGBLE, En face de l'EPP) Iakomé

SAVOIR

@

NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo

www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

E-mails : savoir.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net

DECLARATION DE L'ALLIANCE CITOYENNE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE POUR LA DEMOCRATIE ET L'ÉTAT DE DROIT AU TOGO (ACOSC-DED)

L'Alliance Citoyenne des Organisations de la Société Civile pour la Démocratie et l'Etat de Droit (ACOSC-DED) a suivi avec intérêt, depuis quelques jours, les débats autour de la révision et de l'adoption de notre loi fondamentale de notre pays par l'Assemblée Nationale.

Convaincu que la révision concernée, vise à doter notre pays d'un arsenal juridique fondamental moderne permettant au Togo de changer de régime politique à savoir, passer d'un régime semi-présidentiel à un régime parlementaire ;

Vu que les systèmes démocratiques initiés en Afrique dans les années 90 et exigeant la limitation des mandats et l'alternance au pouvoir ont montré des limites ;

Considérant que la désignation et le rôle du chef de l'Etat, supposés dans le système semi-présidentiel comme le véritable chef de l'exécutif, posent de sérieux problèmes engendrant des contestations des pertes en vies humaines et des destructions massives de biens et d'infrastructures ;

Rappelant que cette révision constitutionnelle, n'est guidée que par le souci d'améliorer la gouvernance dans un contexte de stabilité politique qui aura pour incidences : la prévisibilité politique, des gouvernements stables susceptibles d'honorer leurs engagements et obligations, la confiance des investisseurs nationaux et étrangers

Considérant que l'Article 52 de la Constitution en son dernier paragraphe stipule que « les membres de l'Assemblée Nationale et du Sénat sortant par fin de mandat ou de dissolution reste en fonction jusqu'à la prise de fonction effective de leurs successeurs », l'Alliance estime que c'est de toute légitimité et

légalité que les députés ont entrepris et fait aboutir cette action ;

L'Alliance salue ainsi l'initiative et félicite les députés à l'Assemblée Nationale porteurs de la proposition pour leur sens élevé de patriotisme. Elle leur témoigne sa solidarité et son soutien sans réserve pour avoir mis à la disposition de notre pays, une Constitution digne des nations modernes démocratiques et émergentes.

Elle invite tous les acteurs politiques à apporter leur adhésion à ce texte historique et novateur car, nous ne voulons plus de Constitution génératrice de conflits. Nous voulons un nouveau contrat social qui réponde mieux aux valeurs, aussi bien de démocratie que de paix, de sécurité et de fraternité.

L'Alliance appelle tous nos compatriotes à une véritable prise de conscience, et les invite à une grande mobilisation citoyenne pour l'avènement effectif de cette nouvelle constitution qui est favorable à une plus grande implication des citoyens, y compris jeunes et femmes, dans la vie politique et les processus de décisions.

L'Alliance Citoyenne des Organisations de la Société Civile pour la Démocratie et l'Etat de Droit (ACOSC-DED) s'engage à soutenir le processus électoral en cours et ne cessera d'apporter sa modeste contribution.

Fait à Lomé le 27 Mars 2024

Ont signé :

Pour le Réseau Africain pour la lutte Contre la Torture (RACTO)	ATCHOLE Essodong Président
Pour la Ligue Togolaise pour La Démocratie et la Bonne Gouvernance (LTDB)	SAMARO Manguilivè Secrétaire Général
Pour le Mouvement des Journalistes Togolais pour la Transparence des Urnes (MJTU)	ADJA Yao, Secrétaire Général
Pour l'Association Togolaise de Lutte contre le Harcèlement Sexuel en Milieu Scolaire (HASMISCO)	AZONDJAGNI Kossi Clément, Secrétaire Général
Pour le Réseau Africain pour le Leadership Féminin	Mme KABISSA-LAMBONI Issoyotou, Présidente
Pour l'Association Togolaise des Défenseurs des Droits de l'Homme (AT2DH),	LOKOU Christophe, Secrétaire Général
Pour le Collectif Togolais de lutte contre la Gabegie et la Fuite des Capitaux au Togo (CTLGFC-TOGO)	NIMNORA Gmèlèkou, Secrétaire Général



SAFER

Chers usagers de la route,
Présenter les gros billets au poste de péage, crée l'embouteillage, les longues files d'attente, les heurts et la perte de temps.

Présenter aux guichets des péages la juste monnaie selon la catégorie de votre engin, est un acte civique et citoyen qui évite les longues files d'attente et fait gagner en temps.

Tous pour la fluidité du franchissement aux postes de péage.

Ceci est un message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)

A partir du 1^{er} janvier 2016

EXIGEZ
LA QUITTANCE
SÉCURISÉE
POUR PLUS DE
TRANSPARENCE
DANS LA COLLECTE
MANUELLE DES
RECETTES DE L'ETAT



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg